



## Procès-verbal du Conseil communautaire du 01 JUILLET 2019

Convoqué le 24 Juin, Salle du Préau de MONTIGNY SUR CHIERS, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 01 Juillet à 19h.  
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

**Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*),

MOSCATO P, AZZARA JF, GUILLIN P, SAUVAGE C, WEISS J, SOBIACK G, DAMIEN JF, PETRI C, BRACONNIER P, FURLANI A, JACQUE JP, PAQUIN G, JJ PIERRET, GUERIN V, SCHMITZ JL, SAUNIER R, ROESER D, DUFOUR MJ, VERRON L, DYE PELLISSON A, DALLA RIVA JP, C LAURENT.

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*) : CLAUDET Eric (Allondrelle La Malmaison)

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*) :

PERCHERON C (LONGUYON) à LAURENT C (Viviers sur Chiers) ; FIDERSPIL A (LONGUYON) à JACQUE JP (LONGUYON) ; MICHEL C (OTHE) à JF AZZARA (BEUVEILLE) ; DEGLIN C (PIERREPONT) à JL SCHMITZ (PIERREPONT) ; SIROT A (SAINT JEAN LES LONGUYON) à DAMIEN JF (GRAND FAILLY) ; GILLARDIN E (VILLERS LE ROND) à WEISS J (EPIEZ SUR CHIERS)

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

<b>Récapitulatif</b>		
<b>Rappel du nombre de sièges</b>	<b>44</b>	
<b>Quorum</b>	<b>23</b>	
<b>Nombre de titulaires présents</b>	<b>22</b>	
<b>Nombre de suppléants présents</b> ( <i>en lieu et place d'un titulaire</i> )	<b>1</b>	
<b>Nombre de procurations</b>	<b>6</b>	
<b>Soit un total de votants potentiels de</b>	<b>29</b>	

Le Président Jean-Pierre JACQUE constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

**1- Election du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**Désigne JJ PIERRET, secrétaire de séance**

**2- Procès-verbal du conseil communautaire du 27/05/2019 DEL 19/55**

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal (**Annexe 1**)

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 01 JUILLET

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**Approuve la rédaction du Procès-verbal du CC du 27/05/2019**

**3- Budget Assainissement AUTONOME- SORTIE DU SDAA 54 DEL 19/56**

la T2L a délégué sa compétence assainissement autonome en adhérant au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle (SDAA54) pour son périmètre actuel.

Le SDAA54 a enregistré en 2015 l'adhésion de la T2L pour l'ensemble du territoire sauf pour les communes de St Jean les Longuyon et Villers le Rond, en syndicat avec Marville et Boismont en syndicat avec Mercy le Bas.

La T2L s'est retirée de son ancien périmètre et a adhéré pour les communes suivantes :

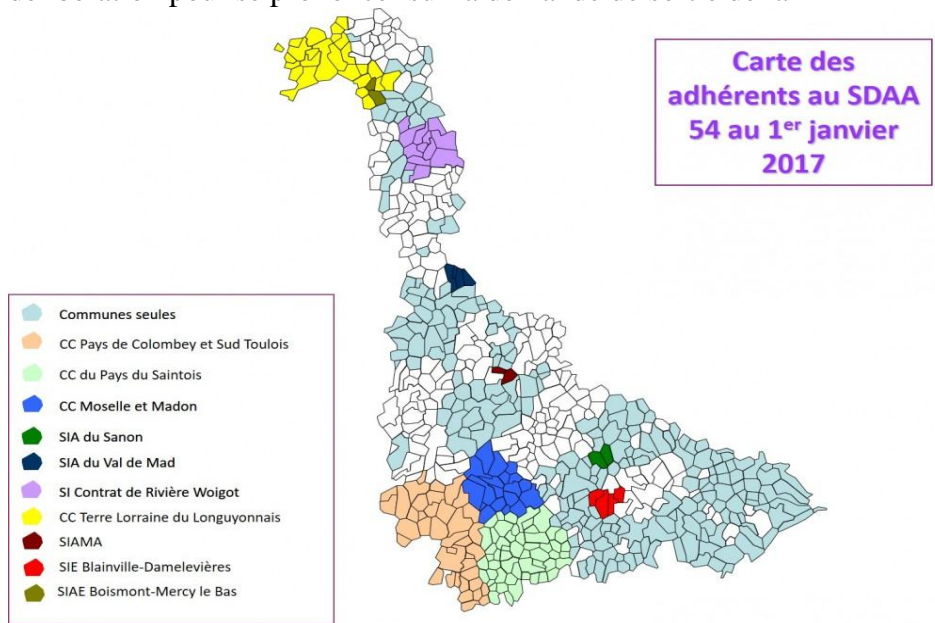
Allondrelle-la-Malmaison- Baslieux- Bazailles- Beuveille- Charency-Vezin - Colmey- Flabeuville- Doncourt-lès-Longuyon- Epiez-sur-Chiers- Fresnois-la-Montagne- Grand-Failly - Han-devant-Pierrepont- Longuyon - Montigny-sur-Chiers- Othe - Petit-Failly - Pierrepont - Saint-Pancré- Saint-Supplet - Tellancourt - Ville-au-Montois -Ville-Houclémont - Villers-la-Chèvre- Vilette- Viviers-sur-Chiers

Lors de son conseil communautaire du 27 mai 2019, la T2L a sollicité son adhésion au SIEP en ce qui concerne l'assainissement collectif.

La sortie du SDAA 54 pour la partie de sa compétence assainissement Autonome permettrait une fois acceptation de demander l'adhésion de la T2L au SIEP pour sa compétence

Assainissement Autonome au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'occasion d'un prochain conseil communautaire.

Les communes adhérentes au SDAA 54 auront 3 mois après notification de la présente délibération pour se prononcer sur la demande de sortie de la T2L



**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

- Demande sa SORTIE DU SDAA 54 en ce qui concerne sa compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**4- Transformation de poste- EAPS Principal 1<sup>ère</sup> classe en EAPS DEL 19/57**

En prévision du départ à la retraite du responsable de la piscine (30 NOVEMBRE 2019) et pour permettre une formation concrète avec une nouvelle recrue, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives (EAPS) doit être créé à compter du 1<sup>er</sup> AOUT 2019 au sein de la T2L, permettant ainsi 4 mois de travail en commun pour anticiper le départ du responsable.

Le contrat de génération n'existant plus, un nouveau dispositif est en cours d'étude. Celui-ci viserait à favoriser l'embauche en CDI de jeunes salariés qui seront accompagnés par un senior, lui-même gardant son emploi jusqu'à son départ à la retraite.

Le dispositif devrait être assorti d'aides dispensées par l'Etat.

Au-delà de l'aide à l'emploi, ce dispositif vise à encourager le transfert de savoir-faire et de compétences entre les générations.

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

- Décide de créer un poste d'EAPS, temps complet.

**5- Budget OM : tarifs 2019 Composteurs DEL 19/58**

La T2L vient de faire l'acquisition de 200 composteurs, polycompost en sapin, de 400 litres, pour 10027.20€ TTC



Le Président propose au conseil d'adopter un tarif de 50€/composteur

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

- Décide de fixer le tarif 2019 des composteurs à 50€

**6- Budget Périscolaire : Avenant FRANCAS – ANNEXE 2 DEL 19/59**

Le marché de gestion des sites périscolaires par les Francas se termine avec l'année scolaire 2018- 2019.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être relancée. Un bureau d'études a été chargé d'en dresser les clauses administratives, techniques et juridiques adéquates au fonctionnement des sites. Le nouveau marché ne pourra pas être relancé avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et attribué au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Il est donc nécessaire pour la T2L de conclure un avenant de prolongation du marché avec les Francas afin qu'ils continuent leurs prestations pour l'année scolaire 2019-2020.

Le cout de cet avenant est de 218 836,00€.

Le budget prévisionnel pour l'année 2019-2020 est présenté en annexe. Ce budget pourra être rectifié par avenant en fonction de l'évolution de la fréquentation des périscolaires.

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

- autorise le Président à signer l'avenant de prolongation du marché.

**7- Marchés- Travaux Assainissement de Doncourt – ANNEXE 3  
RETRAIT DE L' ORDRE DU JOUR**

**DIVERS**

- Projet éolien Allondrelle La Malmaison
- Eclairage Public
- Voirie
- MSP
- Rôles à titrer
- AG FERMONT
- Compétence eau

**La séance est levée à 19H45**

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JJ PIERRET